
V. DOCUMENTS ET RÈGLEMENTS DOUANIERS

Documentation

Toutes les marchandises exportées du Canada vers les États-Unis, y compris les marchandises d'origine américaine retournées, doivent être accompagnées du formulaire d'exportation B-13 de Douanes Canada. Ce service exige normalement que trois copies du formulaire en question soient présentées au moment de l'exportation. L'une de ces copies est retournée à l'exportateur. Il est bon de noter également que Douanes Canada offre aux sociétés dont le volume d'exportation est élevé la possibilité de produire des déclarations sommaires mensuelles. On peut obtenir des renseignements additionnels concernant ce système, de même que des stocks de formulaires B-13 en s'adressant à Douanes Canada.

Généralement, les seuls autres documents exigés pour l'envoi de marchandises aux États-Unis sont le connaissement ou bordereau d'expédition aérienne, et la facture commerciale. Il faut remplir de manière lisible les formulaires et documents requis, de préférence à la machine à écrire. **Ne pas utiliser d'encre rouge.**

N.B.: Les exportateurs doivent s'assurer que l'information contenue dans les documents présentés à la douane américaine est complète et exacte. Ceci facilite le dédouanement des marchandises et élimine la possibilité d'amendes coûteuses.

Connaissement/bordereau d'expédition aérienne

Les autorités douanières américaines exigent habituellement un connaissement ou un bordereau d'expédition aérienne dans le cas de marchandises canadiennes, mais elles peuvent accepter le reçu d'expédition si elles sont convaincues qu'aucun connaissement/bordereau d'expédition aérienne n'a